

## DÉCISION DU BUREAU N° DCB-008-2026

### DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2026 À 18H30

*Salle de séance à Altkirch, Quartier Plessier – Bâtiment 3*

**Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,**

*Date de la convocation : 13 mai 2026*

#### Étaient présents : (19)

Mesdames et Messieurs, Danièle BACH, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Laetitia BLUMBERGER, Doris BRUGGER, Gilles CLAUDE, Annaïck DANGELSER, Michel DESSERICH, Gilles FREMIOT, Christian GRIENENBERGER, Béatrice HANSER, Matthieu HECKLEN, Isabelle PI-JOCQUEL, Sylvie RENGIER, Gérard RENGGLI, Patrick RIEGERT, Raphaël SCHMIDLIN, Aurelio TOLOSA, Hervé WERMUTH.

#### Étaient excusés sans représentation : (3)

Messieurs Christian SUTTER, Dominique SPRINGINSFELD, Jérôme MEYER.

#### Étaient non excusés : (3)

Mesdames Sophie LOTH, Régine RENTZ et Monsieur Stéphane STALLINI.

### CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A MUESPACH-LE-HAUT : DEMANDES DE SUBVENTION

#### Nombre de conseillers

En exercice : 25 – Présents : 19 – Procuration : 0 – Absents : 6 – Exclus : 0

Le Président rappelle que l'accueil périscolaire des enfants scolarisés à Muespach et Muespach-le-Haut est actuellement organisé dans la salle polyvalente à Muespach-le-Haut. Afin d'offrir des conditions d'accueil optimales, il a été décidé d'engager la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement à Muespach-le-Haut, sur un terrain à proximité immédiate de la crèche intercommunale.

Pour rappel, il est prévu la construction d'un accueil de loisirs d'une surface totale d'environ 607 m<sup>2</sup> pour une capacité d'accueil de 80 enfants. Réalisé avec une ossature bois, le bâtiment sera en partie isolé en paille. Le reste en fibre de bois. Des panneaux photovoltaïques de 19kWc seront installés sur la toiture pour répondre au besoin du bâtiment mais ainsi qu'à ceux de la crèche, dans l'optique d'une autoconsommation collective.

La production de chaleur sera réalisée à partir de l'unité de production géothermique, qui desservira également la crèche, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment.

Le coût total de l'opération, travaux, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination de sécurité et protection de la santé et prestations annexes est estimé à 2 587 631 € HT.

Par décision du 16 janvier 2025, le Bureau avait approuvé le plan de financement, avec notamment une subvention de la Région Grand Est de 220 000 €. A la suite d'échanges avec les services de la Région, il est proposé de basculer la demande sur un financement sur fonds européens (FEADER) d'un montant de 400 000 €, comme suit :

| MONTANT<br>SUBVENTIONNABLE | FEADER    | ADEME<br>(étude<br>géothermie) | CAF       | DETR      | COMMUNAUTE<br>DE<br>COMMUNES |
|----------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|-----------|------------------------------|
| 2 587 631 €                | 400 000 € | 16 240 €                       | 162 000 € | 505 366 € | 1 504 025 €                  |

**Le Bureau de la Communauté de Communes,**

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 lui donnant délégation d'attributions ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement à Muespach-le-Haut, tel que présenté ci-avant par son Président.

**SOLLICITE** l'aide des partenaires financiers.

**AUTORISE** son Président à signer tous actes se rapportant à ces demandes de subventions.

Pour extrait conforme  
Altkirch, le 27 mai 2026  
Le Président

